

avec l'intestin, pour faire cheminer le pus sans danger, de la fosse iliaque dans le cæcum; et là elle avait fait une poche, formée de couches sanguines concentriques, qui s'opposaient depuis plusieurs années à la rupture de l'anévrysme, en faisant tout ce qu'il fallait pour le guérir. De ce qu'elle n'a pas sauvé les malades, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait rien entrepris pour faciliter la terminaison favorable de leur maladie; au contraire, je viens d'établir les traces de son action bienfaisante. Il en est ainsi partout. Toute impression morbifique entraîne une réaction dynamique ou organique, destinée à en détruire les effets. Dans les cas ordinaires, la guérison a lieu ainsi tout naturellement; mais si l'impression morbifique est trop violente, comme peut l'être celle d'une épidémie, ou si les effets organiques sont très-graves, la réaction n'a pas le temps de se produire, et le travail de la nature, à peine commencé, se trouve interrompu par la force destructive opposée.

Au reste, en admettant l'influence de la nature sur la guérison des maladies, nous ne voyons là qu'un fait expérimental démontré par l'observation. La *nature médicatrice* n'est pas une chose concrète, ou un être particulier, indépendant de l'organisme. Ce n'est pas davantage un être imaginaire. C'est l'ensemble des forces de la nature vivante, luttant, d'après la *loi de réparation*, contre ce qu'on appelle la *maladie*, c'est-à-dire contre les désordres corporels produits par les impressions morbifiques. C'est la *loi de réparation* aux prises avec la *loi de destruction*, toutes deux éternelles comme l'espèce où se produit la lutte.

Il était important d'établir ce fait avant de parler thérapeutique, car il en est la base, et qui l'ignore ne peut faire que de bien mauvaise médecine.

## SECTION II

## DES INDICATIONS EN GÉNÉRAL.

Si la plupart des maladies guérissent par les seuls efforts de la nature, il en est d'autres qui réclament les secours de l'art, soit pour en neutraliser le germe avant son éclosion ou à ses débuts, soit pour remettre des parties dans leurs rapports naturels, soit enfin pour aider à l'évolution des phénomènes morbides. Dans ces cas, le médecin vient au secours de la nature (*medicus nature minister et interpretis*), et il lui arrive quelquefois de la suppléer entièrement; comme le dit Lordat, dans les maladies qui dépendent d'une altération du mécanisme, « l'art vaut mieux que les forces médicatrices (1) ».

Une fois que la nécessité d'agir est reconnue, et que l'intervention de l'art contre une maladie est décidée en principe, le médecin qui a examiné le malade, déterminé la nature du mal et les circonstances accessoires extérieures qui l'entourent, trouve dans cette recherche le motif d'adopter la médication, le remède, ou l'opération qu'il croit convenables. L'ensemble de ces phénomènes indicateurs du remède à employer constitue l'*indication thérapeutique*. C'est la plus utile de toutes nos recherches en médecine.

Hippocrate ne fait que mentionner les indications thérapeutiques, et c'est Galien

(1) Lordat, *Perpétuité de la médecine*, p. 242.

qui en a le premier traité très-longuement (1). Pour lui, l'indication est l'*insinuation de ce qu'il faut faire pour traiter une maladie*. C'est une excellente définition à laquelle il ne faut rien changer, car elle exprime nettement l'impulsion secrète communiquée au médecin par les phénomènes morbides observés chez un malade.

Les indications thérapeutiques sont de deux espèces, selon qu'elles invitent à prévenir le mal et selon qu'elles indiquent les moyens de le combattre lorsqu'il est déclaré. La première classe constitue les indications *prophylactiques* ou la *prophylaxie*; la seconde forme les *indications curatives* ou *thérapeutiques*.

## ARTICLE PREMIER.

## DES INDICATIONS PROPHYLACTIQUES.

La *prophylaxie* (*προφυλακτική*, de *προφυλασσω*, je veille devant, je préserve) a pour objet de prévenir le développement de maladies éventuelles prochaines ou éloignées. Exemple : la vaccine est le moyen prophylactique de la variole, et chez toute personne non vaccinée, il y a indication d'employer ce prophylactique.

La prophylaxie a pour base générale l'observance des lois de l'hygiène, mais elle a un caractère tout particulier, quand elle sort de l'application des moyens hygiéniques pour arriver à l'usage d'opérations ou de substances médicamenteuses particulières.

§ 1<sup>er</sup>. — Prophylaxie tirée de l'hygiène.

Hippocrate n'a pas dédaigné la prophylaxie hygiénique, puisqu'il lui a consacré un de ses aphorismes : « Dans toute agitation du corps, lors d'un malaise qui commence, se reposer est le remède (2). » En effet, la pratique des malades montre souvent des sujets atteints d'accidents éphémères dont la nature est impossible à préciser, et qui guérissent par le repos et l'abstinence. En restant debout et se livrant à leurs occupations, ils fussent peut-être tombés malades. Quand, par sa profession, par ses habitudes et pour son plaisir, on s'expose à l'ardeur du soleil, à l'influence du froid et du vent, à la fraîcheur des nuits, à l'humidité du sol, aux variations subites de la température, aux émanations insalubres, il faut se garantir de ces différentes impressions morbifiques par les moyens que l'hygiène et l'industrie mettent à la disposition de l'homme. Les couvre-chef et les ombrelles, les vêtements chauds et imperméables, les masques protecteurs du visage, une bonne nourriture, etc., sont les moyens prophylactiques d'une foule de maladies, telle que le coup de sang, l'angine, la bronchite, la pneumonie et le rhumatisme, la colique saturnine, les fièvres, la dysenterie, etc. Ce sont là des exemples bien connus de tous les médecins. On pourrait les multiplier à l'infini.

I. *Maladies héréditaires*. — Des individus menacés de maladies héréditaires, telles que la goutte, l'apoplexie, la scrofule et la phthisie pulmonaire, la folie, et une foule d'autres que je ne puis indiquer, peuvent trouver dans les ressources de

(1) Galien, *Méthodus medendi*, lib. II, cap. v; lib. IX, cap. vi.

(2) Hippocrate, *Aphorismes*, sect. II, n° 48 (*Œuvres*, trad. par Littré, t. IV).

l'art des moyens hygiéniques prophylactiques capables d'éloigner pour eux les chances de mort qui résultent de la viciation de leur race et de leur constitution. Si, de bonne heure, par le régime végétal et lacté, les gouteux et les apoplectiques modifient la cause de leurs, ils échapperont au podagrisme et à la paralysie. Les enfants issus de scrofuleux et de phthisiques doivent être élevés au soleil et au grand air des champs, avec une nourriture animale excitante et fortement réparatrice, pour échapper au sort qui les menace. Quant à la folie, on ne peut espérer la prévenir que par une éducation morale particulière éloignée des grandes passions humaines et des funestes effets d'un romantisme ou d'un mysticisme exagéré.

II. *Maladies antérieures.* — Certaines maladies antérieures inspirent au médecin des indications prophylactiques. Une personne sujette aux bronchites, à la diarrhée, aux rhumatismes, aux maladies de peau, etc., trouve avec raison qu'il est prudent à elle d'éviter le froid, l'humidité, les écarts de régime et les aliments qui peuvent la rendre malade. C'est de la prophylaxie faite par l'hygiène.

III. *Maladies épidémiques et contagieuses.* — Il en est de même dans les maladies épidémiques et contagieuses, contre lesquelles on cherche à se prémunir par l'application des moyens ordinaires de l'hygiène. Leur prophylaxie soulève d'immenses questions sanitaires, d'une difficulté extrême, et qui sont loin d'être résolues, malgré les discussions dont elles ont été l'objet. Est-on contagionniste, vite il faut des cordons sanitaires; ne l'est-on pas, on supprime les lazarets, les quarantaines et toutes les autres mesures préventives.

Dans les maladies épidémiques et vraiment contagieuses, tous les moyens préventifs sont inutiles, car, si la contagion directe existe, elle est toujours liée à la contagion indirecte par l'air, c'est-à-dire à l'infection, et, bien qu'on évite tout rapport direct avec les malades, par cela même qu'on vit dans l'air qu'ils respirent, on est exposé à contracter la maladie. Ces épidémies sortent des lazarets et sautent par dessus les cordons sanitaires sans qu'on puisse les en empêcher. Si la nature du mal est violente, elle dévaste tout sur son passage, et il n'y a contre elle qu'un seul moyen prophylactique général de quelque valeur, c'est la dispersion du foyer épidémique. Cela ne se peut faire partout, et il est évident qu'on ne peut songer à disperser la population de Paris occupé par le choléra; mais, en général, là où une épidémie fait des ravages, la dispersion des habitants dans la campagne, sous des tentes, ou ailleurs, est un excellent moyen de faire disparaître ce fléau. Cela est si vrai, que, lorsque, dans une prison, dans un couvent, dans un collège, règnent la rougeole, la fièvre typhoïde, le typhus, l'avarité, instruite par l'expérience, disperse tous ses pensionnaires, et le mal disparaît. Dans le choléra de 1849, l'hospice de la Salpêtrière fut tellement ravagé, que l'administration des hôpitaux fut obligée de renvoyer ses vieillards dans la ville pour y vivre de la pension qui leur était allouée. Un peu plus tard, dans le midi de la France, également ravagé par le fléau, les habitants d'Arles, décimés et effrayés, se dispersaient dans les campagnes voisines, pour ne pas rester dans le foyer épidémique, qui s'éteignit dès lors très-rapidement. Partout ce fait se reproduit de la même manière dans des circonstances semblables, et il pourra trouver d'utiles applications dans l'avenir.

## § 2. — Prophylaxie thérapeutique.

Il y a une autre prophylaxie que celle dont je viens de parler et qui fait presque exclusivement partie de l'hygiène, c'est la prophylaxie qui appelle à son aide les moyens thérapeutiques proprement dits. Ainsi l'inoculation du cow-pox est le moyen prophylactique certain de la variole; l'usage de la belladone préserve de la scarlatine; on dit que le soufre a les mêmes propriétés contre la rougeole: on a essayé les ceintures métalliques contre le choléra; l'inoculation du venin de vipère contre la fièvre jaune, etc.

Mais toute cette partie de l'art est dans l'enfance. Heureux soit le génie qui pourra l'agrandir et en étendre les limites!

## ARTICLE II.

## DES INDICATIONS CURATIVES OU THÉRAPEUTIQUES.

Lorsque la maladie est déclarée, sa nature et ses phénomènes principaux, l'état du malade et les circonstances qui l'entourent, inspirent tout naturellement au médecin la conduite qu'il doit suivre. Ce sont pour lui autant de sources d'indications thérapeutiques.

1° La maladie, 2° le malade, 3° les objets ou agents extérieurs au milieu desquels il se trouve, voilà l'ordre dans lequel il faut étudier les indications thérapeutiques.

Il y a des indications rationnelles fournies par la raison, et que l'on remplit dans la plupart des lésions physiques et chimiques, lorsque le raisonnement précède l'expérience. — Extraire un corps étranger irritant pour les tissus, remettre un os luxé à sa place, sont des indications rationnelles. — Au contraire, l'indication est empirique lorsque, uniquement conseillés par l'expérience, les médecins emploient la saignée, les vomitifs ou les antipyrétiques, et surtout les spécifiques, tels que l'iode, le mercure, la quinine, etc. La meilleure manière de classer les indications en particulier, c'est de les ranger selon leur importance et d'après la nature des moyens qu'elles mettent en œuvre. Ainsi, selon qu'on s'attaque à la nature et à la cause prochaine du mal, aux phénomènes morbides secondaires ou aux symptômes, on obéit à une indication *rationnelle*, *accessoire* ou *symptomatique*.

I. *Indication.* — L'indication *rationnelle*, *principale*, *essentielle*, est remplie quand on a dirigé ses moyens thérapeutiques contre la nature ou la cause prochaine du mal. Exemple: la saignée du pied ou les sangsues aux cuisses chez une femme dont les règles viennent d'être brusquement supprimées et qui se plaint d'étouffements, de palpitations, d'étourdissements, de spasmes, etc. L'extraction d'un corps étranger qui entrave les fonctions d'un organe; un vomitif chez un sujet qui souffre d'une indigestion; le quinquina, le mercure, chez des individus affectés de fièvre intermittente ou de syphilis, etc., remplissent des indications fondamentales ou rationnelles.

II. *Indication accessoire.* — On obéit à une indication accessoire en calmant la céphalalgie d'une fièvre typhoïde par des compresses d'eau glacée, les crampes